Légion des Bouches-du-Rhône - 1815-1820- extrait de l'historique du 6e régiment d'infanterie, rédigé d'après les ordres du colonel Warnod par M. Méjécaze capitaine adjudant-major - Paris Henri Charles-Lavauzelle - 1891 -Sources : -
Droits : domaine public, numérisé par Google

LEGION DES BOUCHES-DU-RHONE
1815 - 1820

En 1815, une ordonnance royale créa la nouvelle armée destinée à remplacer celle qui venait d'être licenciée. L'infanterie fut formée en légions ; ces légions, au nombre de 86, prirent la dénomination du département auquel elles appartenaient.
Chaque légion devait être composée d'un état-major, de deux bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied et de trois cadres de compagnie formant le dépôt. Il était dit qu'on pourrait y ajouter une compagnie d'éclaireurs et une d'artillerie.
Chaque bataillon d'infanterie devait comprendre huit compagnies, dont une de grenadiers, six de fusiliers et une de voltigeurs. Le bataillon de chasseurs devait être également composé de huit compagnies, mais toutes de chasseurs.

Organisation de la légion des Bouches-du-Rhône. (1er avril 1816.)

La légion des Bouches-du-Rhône, devenue plus tard le 6e de ligne actuel, a été provisoirement organisée à Marseille, le 1er avril 1816 :

1º Du 1er bataillon du régiment Royal-Louis, formé, en 1815, de bataillons de volontaires royaux et de compagnies franches du département des Bouches-du-Rhône et autres circonvoisins ;
2º De l'état-major de la légion, du 2e bataillon et du cadre d'officiers du 3e bataillon, organisés à Marseille le 1er avril 1816. Cette seconde portion du corps a été tirée des anciens officiers, sous-officiers et soldats de l'ancien 106e de ligne réunis dans le département, en compagnies et en dépôt.

Uniforme de la légion.

L'uniforme suivant fut affecté à la légion des Bouches-du-Rhône :

Habit de drap blanc ; revers, parements et passe-poils jonquille, qui était la couleur distinctive de la légion ; boutons jaunes, portant le nº 12, qui était celui de la légion ; retroussis en drap blanc, ornés de grenades pour les grenadiers, de fleurs de lis pour les compagnies de fusiliers, et de cors de chasse pour les voltigeurs, de la couleur tranchante affectée à la légion. Les poches de l'habit étaient figurées en long sur les basques par un passe-poil jonquille.
Veste de drap blanc, collets, parements et passe-poils jonquille.
Pantalon en tricot blanc demi-collant, recouvert à sa partie inférieure par une guêtre en drap noir montant jusqu'au genou et boutonnant par-dessus le pantalon.
Bonnet de police de drap blanc, passe-poils jonquille portant le même ornement que les basques de l'habit.
Shako orné d'une plaque en cuivre aux armes de France, le numéro de la légion découpé au milieu, les rosaces des jugulaires ayant pour empreintes une grenade, une fleur de lis ou un cor de chasse, suivant les compagnies.
Capote en drap gris, collet et passe-poils jonquille.
Pompon forme lentille, avec le numéro de la compagnie de chaque côté.

Les épaulettes des grenadiers avaient la frange en laine rouge, celles des voltigeurs en laine aurore ; les contre-épaulettes des compagnies de fusiliers étaient en drap blanc, passe-poils jonquille.
L'habillement des officiers était semblable à celui de la troupe, la botte portée par-dessus le pantalon.
Les compagnies de voltigeurs étaient armées du fusil de dragon.

Réception des drapeaux. (12 mai 1816.)

Le 12 mai 1816, la légion reçut solennellement des mains du lieutenant-général commandant la 8e division militaire les drapeaux qui lui étaient destinés : le drapeau blanc fut remis au colonel et le drapeau blanc et cramoisi au lieutenant-colonel.
Le 9 octobre 1817, le 1er bataillon de la légion, détaché en Corse depuis le 18 novembre 1815, reçut l'ordre de rentrer à la portion principale. Ce bataillon, commandé par le chef de bataillon **GASQUET**, eut à réprimer plusieurs émeutes, en 1815 et 1816, contre les habitants insurgés de Fiumorbo, et contribua puissamment à la soumission de cette partie de l'île.

Garnisons de Grenoble et de Briançon. (1817-1818.)

La légion réunie, formant deux bataillons plus un cadre de bataillon en officiers partit de Marseille le 3 novembre 1817, pour aller tenir garnison à Grenoble. Cinq mois après, elle recevait l'ordre de se rendre à Briançon pour s'y former en un seul bataillon, en exécution de l'ordonnance du 8 avril 1818, qui prescrivait une nouvelle organisation de l'armée. Par suite, le cadre du 3e bataillon fut envoyé en congé illimité, l'état-major de la légion, le cadre d'officiers du 2e bataillon et un certain nombre de sous-officiers furent dirigés sur Marseille.
Par décision ministérielle du 30 avril 1819, la légion fut reconstituée à trois bataillons, dont deux d'infanterie de ligne, un de chasseurs à pied et trois compagnies de dépôt.

Uniforme du bataillon de chasseurs.

L'uniforme du bataillon de chasseurs de la légion était le suivant :
Habit-veste dit de chasse, en drap vert foncé boutonnant droit sur la poitrine, collet et passe-poils jonquille.
Capote d'infanterie.
Pantalon large en tricot vert avec passe-poils jonquilles sur la couture.
Shako orné d'un galon et d'un pompon verts.
Ceinture en buffle, dite de course, portée par-dessus la chemise.
Fusil de voltigeur.

Garnisons de Lyon et de Schlestadt. (1819-1820.)

Le 4 octobre 1819, la légion quitte Briançon pour aller tenir garnison à Lyon, où elle reste jusqu'au 20 février 1820. A cette date, elle est mise en route pour Schlestadt, où elle arrive le 8 mars.

Nouvelle organisation de la légion. (1820.)

Par ordonnance du 23 octobre 1820, l'infanterie française est formée en soixante régiments de ligne et vingt d'infanterie légère.
Chaque régiment de ligne comprend trois bataillons de huit compagnies, dont une de grenadiers, six de fusiliers et une de voltigeurs.

6e Régiment d'infanterie de ligne. (1820.)

Par suite de cette réorganisation, la légion, étant dissoute, devient 6e régiment d'infanterie de ligne.

Ancestrami